

Prévention des risques professionnels liés aux traitements dans le secteur de la viticulture

Contexte de l'étude

Les données disponibles montrent qu'un nombre important de traitements sont appliqués dans les vignobles en France qui sont caractérisés par une forte consommation de pesticides (2^{ème} pays consommateur de pesticides en Europe et septième au niveau mondial, données FAO, 2019). La viticulture fait d'ailleurs partie des filières les plus intensives en termes d'utilisation de pesticides (Urruty et al., 2016). Leurs effets sur la santé des agriculteurs sont divers et se traduisent par l'apparition de cancers (Alavanja & Bonner, 2005), de maladies neurodégénératives (Baldi, Cantagrel, et al., 2003 ; Baldi, Lebailly, et al., 2003 ; Kamel & Hoppin, 2004), de troubles neurocomportementaux (Baldi et al., 2001) et de troubles de la reproduction (Wigle et al., 2008). Pour autant, il existe assez peu de données disponibles en France sur l'exposition réelle des personnes vivant près de cultures, en particulier viticoles.

On sait que l'employeur a une obligation générale de garantie de la sécurité et de préservation de la santé des salariés. Mais dans les vignobles les agriculteurs au sein de leurs exploitations occupent une position ambivalente : à la fois prescripteur et exécutant du travail, à la fois employé et employeur. De ce fait, la prévention de ces risques doit aussi être prise en charge à d'autres niveaux de prescription du travail. En outre, les expositions aux pesticides se révèlent dans des situations de travail où les déterminants de l'activité sont complexes et variables (nature des tâches, type d'équipement de pulvérisation, incidents rencontrés, type de vêtements portés jouent un rôle déterminant, Albert et al. 2021). Enfin, l'exposition des populations à proximité comme les rapports des agriculteurs à ces populations sont assez peu renseignés.

Dans ce contexte, le projet de recherche que le Pôle de Psychologie Sociale (U1296) souhaite déployer a pour objectif

- D'identifier les sources qui contribuent le plus à l'exposition aux pesticides et aux métaux, en considérant l'influence que peuvent avoir la distance aux vignes, la période (saison) mais aussi les habitudes et les comportements des individus sur cette exposition.
- De comprendre l'activité et ses déterminants humains, organisationnels, techniques pour approfondir l'analyse des situations d'exposition mais aussi pour engager la construction de sa transformation avec les parties prenantes.
- De mieux comprendre l'origine et les enjeux de ces expositions pour identifier les moyens de les limiter et prévenir les effets délétères de ces produits sur la santé.

Dans cette perspective, plusieurs niveaux d'analyse et plusieurs objet d'analyse pourraient être envisagés :

- les macro-déterminants de l'activité (normes, règles, pratiques territoriales, moyens matériels, organisation collective du travail). Par exemple : identifier le contenu des cahiers des charges des vins produits, tels l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ; repérer comment sont structurés les moyens collectifs sur le territoire et leur mutualisation (« source » et « produit » de l'activité viticole)
- l'activité en elle-même. Par exemple : les EPI ne sont pas toujours portés ou utilisés correctement par les opérateurs durant les phases de travail (ANSES, 2014 ; Damalas et Abdollahzadeh, 2016) ; le matériel agricole se révèle être un des déterminants des situations d'exposition aux pesticides (Lacroix et al., 2013 ; Laurent et al., 2016) et les besoins des agriculteurs sont insuffisamment pris en compte par les concepteurs de matériels agricoles (Garrigou et al., 2008).
- les effets « indirects » de l'activité. Pour exemple : les EPI ne réduisent pas l'exposition des autres populations, comme les résidents ou les passants, qui sont également exposés aux

pesticides (Falette et al., 2018), et pour qui le risque de développer certaines maladies est plus important que dans la population générale.

- le poids des déterminants psychosociaux. Par exemple : la réduction de l'usage des produits phytosanitaires est devenue une attente sociétale forte en Europe et notamment en France (mouvements et initiatives citoyennes pour limiter voire interdire pesticides) ; les normes sociales et pratiques territoriales, collectives, individuelles, sont parfois instaurées de longue date, peuvent être très prégnantes dans l'activité ; les représentations ou jugements de l'entourage professionnel, de l'entourage personnel, des résidents à proximité, sont aussi susceptibles d'orienter les pratiques

Objectif du stage

Le stage de 560 heures vise à :

- Etablir des contacts avec les acteurs concernés (membres d'associations, prescripteurs, exploitants, ...) pour mieux comprendre le contexte et les enjeux d'un tel projet mais aussi développer des partenariats pour mener des études de terrain
- Réaliser une analyse documentaire (réglementations, codes, normes)
- Etayer la revue de la littérature en cours d'élaboration au sein de l'équipe impliquée dans le projet
- Mener une étude exploratoire auprès des acteurs concernés par le projet de recherche (les modalités de recueils de données, les terrains et participants cibles, les modalités d'analyses de données seront à définir par le stagiaire en concertation avec l'équipe de recherche)
- Faire une première restitution des résultats émanant de ce travail tant auprès de l'équipe de recherche et du laboratoire de rattachement (U1296) qu'auprès des acteurs concernés sur les terrains

Conditions et déroulement du stage

Le stagiaire sera accueilli.e au sein dans les locaux du Pôle de Psychologie Sociale (Campus PDA, Bât G. 1^{er} étage). Il.elle pourra également, en dehors des phases d'investigation sur les terrains, bénéficier de jours de télétravail.

Le stagiaire doit avoir le permis et un véhicule, des déplacements sur les terrains (exploitations notamment) étant programmés. Les frais de déplacement seront pris en charge par le Pôle de Psychologie Sociale.

Une connaissance du milieu, une expérience professionnelle et/ou des contacts dans le milieu viticole seraient une plus-value.

Le stagiaire sera sous la responsabilité de E. Vayre (tutrice sur le lieu de stage) et intégrera l'équipe projet.

Il.elle sera secondé.e par un.e stagiaire de M1 PSTO, en particulier pour les phases de recueil de données sur les terrains et de traitement de données (ce qui laisse la possibilité d'envisager des méthodologies de recueil ou d'analyse en binôme mais aussi des déplacements en binôme).

La gratification sera du montant en vigueur (3,90 euros de l'heure).

Démarrage du stage : début mars 2022

Durée du stage : 560 heures